

Renseignements

1. Renseignements de caractère général concernant la Société

Dénomination et siège social

Dénomination sociale : PPR

Siège social : 10 avenue Hoche – Paris VIII^e

Forme juridique

Société anonyme.

Législation

Législation française.

Dates de constitution et d'expiration

La Société a été constituée le 24 juin 1881 pour une durée de 99 ans, prorogée par l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 1967 jusqu'au 26 mai 2066, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Objet social

- L'achat, la vente au détail ou en gros, directement ou indirectement, par tous moyens et selon toutes techniques créées ou à créer, de toutes marchandises, produits, denrées ou services.
- La création, l'acquisition, la location, l'exploitation ou la vente, directement ou indirectement, de tous établissements, magasins ou entrepôts de vente au détail ou en gros par tous moyens et selon toutes techniques créées ou à créer, de toutes marchandises, produits, denrées ou services.
- La fabrication, directe ou indirecte, de toutes marchandises, produits ou denrées utiles à l'exploitation.
- La prestation, directe ou indirecte, de tous services.
- L'achat, l'exploitation, la vente de tous immeubles utiles à l'exploitation.
- La création, de toutes affaires commerciales, civiles, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, de services ou de toute nature, la prise de participation par tous moyens, souscription, apport, fusion ou autrement dans de telles affaires, la gestion de ses participations.
- Et généralement, toutes opérations commerciales, civiles, industrielles, financières, immobilières ou mobilières, de services ou de toute nature pouvant se rattacher, directement ou indirectement, aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous objets similaires, complémentaires ou connexes ou susceptibles d'en favoriser la création ou le développement.

(article 5 des statuts)

Registre du commerce et des sociétés

552 075 020 RCS Paris

Code APE : 741J

Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social dans les conditions légales.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

Répartition statutaire des bénéfices

Il est fait sur le bénéfice de l'exercice diminué le cas échéant des pertes antérieures, un prélèvement d'un vingtième minimum affecté à la

formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsqu'il atteint le dixième du capital social. Sur le bénéfice distribuable – constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement ci-dessus ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi et augmenté des reports bénéficiaires – l'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, peut prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être inscrites à un ou plusieurs fonds de réserve extraordinaires, généraux ou spéciaux dont elle règle l'affectation et l'emploi.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre les actionnaires.

L'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividendes mis en distribution, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

(article 22 des statuts)

Les dividendes sont prescrits après cinq ans au profit de l'État.

Les dividendes versés au cours des trois derniers exercices sont présentés à la page 260 du Rapport de la société mère.

Assemblées générales – Droit de vote double

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'administration et délibèrent sur leur ordre du jour dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité, conformément à la réglementation en vigueur, constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée. Les actionnaires peuvent sur décision du Conseil d'administration, participer aux Assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. Ce formulaire doit être reçu par la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée pour qu'il en soit tenu compte. Le Conseil d'administration peut réduire ces délais au profit de tous les actionnaires. Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile au sein de l'Union européenne peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ; en son absence, par le membre du Conseil spécialement délégué à cet effet. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son président.

Les procès-verbaux d'Assemblée sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

Dans toutes les Assemblées générales d'actionnaires, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit de vote double pourra être supprimé purement et simplement à toute époque par décision de l'Assemblée générale extraordinaire et après ratification par une Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

(article 20 des statuts)

En vertu des dispositions légales, le droit de vote double cesse pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété, sauf en cas de transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Les dispositions légales et réglementaires relatives aux franchissements de seuils par les actionnaires s'appliquent. Les statuts de la Société ne contiennent aucune clause particulière à cet égard.

2. Renseignements de caractère général concernant le capital

La Société est autorisée à faire usage des dispositions légales et réglementaires prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

(article 7 des statuts)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi et par les dispositions particulières de l'article 20 des statuts, chaque action donne droit à une quotité, proportionnellement au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices après déduction des prélèvements légaux et statutaires, ou du boni de liquidation.

Afin que toutes les actions reçoivent, sans distinction, la même somme nette et puissent être cotées sur la même ligne, la société prend à sa charge, à moins d'une prohibition légale, le montant de tout impôt proportionnel qui pourrait être dû par certaines actions seulement, notamment à l'occasion de la dissolution de la Société ou d'une réduction de capital ; toutefois, il n'y aura pas lieu à cette prise en charge lorsque l'impôt s'appliquera dans les mêmes conditions à toutes les actions d'une même catégorie, s'il existe plusieurs catégories d'actions auxquelles sont attachées des droits différents.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

(article 8 des statuts)

En cas de liquidation de la Société, le partage des capitaux propres, subsistant après remboursement du nominal des actions, est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

(article 24 des statuts)

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales et aux dispositions spécifiques prévues par les statuts, décrites ci-dessous.

En application de l'article 15 des statuts, dans l'organisation interne de la Société, sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration les décisions du Directeur général relatives aux émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social.

Capital social au 31 décembre 2005

Au 31 décembre 2005, le capital social s'élevait à 481 792 920 euros divisé en 120 448 230 actions de 4 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées. Le nombre de droits de vote total était à la même date de 171 169 242.

À la même date, à la connaissance de la Société :

- les administrateurs détenaient directement 0,07 % du capital représentant 0,10 % des droits de vote ;
- 149 514 actions étaient inscrites dans les comptes de la Société au titre de ses programmes de rachat d'actions. Aucune action de la Société n'était détenue par des sociétés contrôlées.

3. Actionnariat / Bourse

3.1. Évolution de la répartition du capital et des droits de vote

	2005			2004		2003	
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote ⁽¹⁾	% du capital	% droits de vote ⁽¹⁾	% du capital	% droits de vote ⁽¹⁾
Groupe Artémis	51 616 666	42,9	58,5	42,2	57,2	42,2	56,8
PPR	149 514	0,1	-	4,0	-	5,2	-
Salariés	272 934	0,2	0,3	0,7	0,6	0,7	0,7
Public	68 409 116	56,8 ⁽²⁾	41,2 ⁽³⁾	53,1	42,2	51,9	42,5
Total	120 448 230	100	100	100	100	100	100

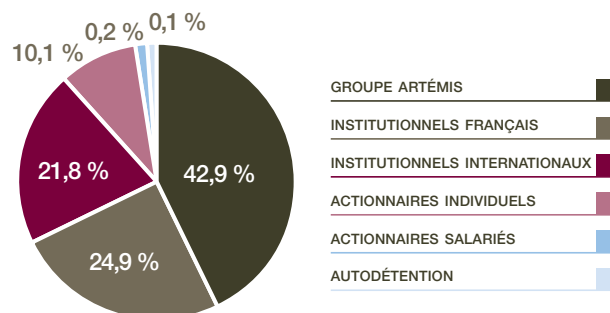
Artémis est détenue en totalité par la Société Financière Pinault, elle-même contrôlée par la famille Pinault.

⁽¹⁾ Les actions inscrites depuis plus de deux ans en compte nominatif au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double. (cf. Renseignements de caractère général concernant la Société – Assemblées générales).

⁽²⁾ Dont 1,75 % en nominatif et 55,05 % au porteur.

⁽³⁾ Dont 1,40 % en nominatif et 39,80 % au porteur.

Répartition du capital au 31 décembre 2005



Au 31 décembre 2005, le Groupe compte 129 983 actionnaires individuels, contre 143 197 en 2004. Ils détiennent 10,1 % du capital du Groupe (contre 11,2 % à fin 2004).

46,7 % du capital sont détenus par des investisseurs institutionnels, dont 24,9 % par des sociétés françaises et 21,8 % par des non-résidents. Au sein des investisseurs institutionnels internationaux, les États-Unis détiennent 10,9 % du capital. L'Europe continentale représente 7,7 % du capital, comprenant notamment l'Allemagne (2,0 %), le Luxembourg (2,0 %) et la Suisse (1,1 %). Les actionnaires britanniques détiennent par ailleurs 2,6 % du capital.

Les principales évolutions notables dans la répartition du capital par rapport à 2004 sont le renforcement des investisseurs institutionnels français (+ 12,1 % en nombre d'actions), le renforcement des investisseurs institutionnels internationaux (+ 6,2 % en nombre d'actions), la baisse de la détention des actionnaires individuels (- 10,7 % en nombre d'actions) et la forte réduction de l'autodétention.

Source : Titre au Porteur Identifiable (TPI) au 31 décembre 2005.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 mars 2006

Capital en titres : 120 323 716.

Droit de vote : 172 136 773.

Au 31 mars 2006	% du capital	% droits de vote
Groupe Artémis	43,0 %	58,9 %
PPR	- ⁽¹⁾	-
Salariés	0,2 %	0,3 %
Public	56,8 % ⁽²⁾	40,8 % ⁽³⁾
Total	100,0 %	100,0 %

⁽¹⁾ Inférieur à 0,05 %.

⁽²⁾ Dont 2,16 % en nominatif et 54,64 % au porteur.

⁽³⁾ Dont 2,65 % en nominatif et 38,19 % au porteur.

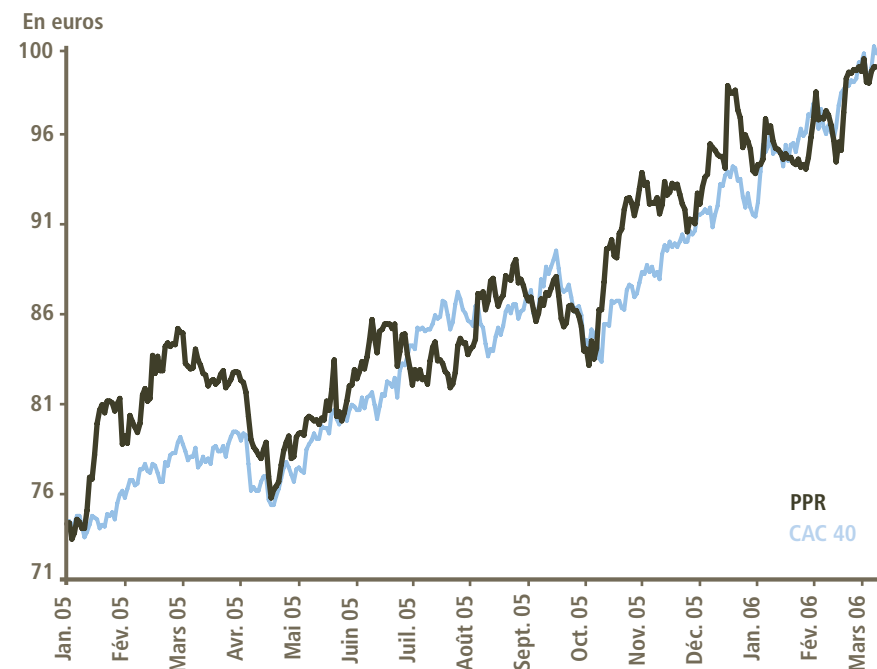
À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

3.2. Marché des titres de PPR

L'action PPR

Place de cotation	Euronext Paris
Lieu d'échange	Eurolist compartiment A
Indice de référence	CAC 40
Date d'introduction	25 octobre 1988 sur le Second marché 9 février 1995 dans le CAC 40
Nombre d'actions	120 448 230
Codes	ISIN : FR 0000121485 Reuters : PRTP.PA Bloomberg : PPFPP

Évolution du cours de l'action PPR par rapport à l'indice CAC 40 depuis le 1^{er} janvier 2005



En 2005, PPR a vu son titre progresser de 29 %. La hausse de l'action PPR a été principalement tirée par l'excellente performance de l'activité Luxe, liée à l'accélération de la croissance organique de la marque Gucci et la réduction des pertes de l'ensemble des marques du portefeuille du pôle Luxe. L'activité Distribution a également démontré une très bonne résistance au cours de l'année, dépassant les anticipations des marchés financiers dans un environnement économique morose. L'action PPR a ainsi dépassé de 4,7 % la croissance du CAC 40, bénéficiant d'une confiance renouvelée des marchés dans la stratégie du Groupe.

Cours de bourse et volumes de transactions de l'action PPR

	2001	2002	2003	2004	2005
Cours + haut (euros)	235,3	154,7	88,9	90,7	95,6
Cours + bas (euros)	97,1	53,9	44,5	67,5	73,1
Cours au 31 décembre (euros)	144,6	70,1	76,7	73,7	95,2
Capitalisation boursière au 31 décembre (millions d'euros)	17 698	8 580	9 382	9 017	11 461
Volume moyen quotidien	428 865	650 232	671 756	552 669	557 451
Nombre d'actions au 31 décembre	122 394 480	122 394 480	122 406 980	122 434 480	120 448 230

Source : Euronext Paris SA.

Titres cotés du Groupe au 31 décembre 2005

Titres cotés à la Bourse de Paris (SRD)	Code ISIN
Action	
PPR	FR 00 00 121 485
Obligations	
PPR 4 % janvier 2013	FR 00 10 208 660
PPR 5,25 % mars 2011	FR 00 10 068 486
PPR 5 % janvier 2009	FR 00 10 002 121
PPR Euribor octobre 2007	FR 00 10 125 831
Obligations à option de conversion	
OCEANE PPR Coupon 1,5 % janvier 2007	FR 00 00 188 047
OCEANE PPR Coupon 2,5 % janvier 2008	FR 00 00 103 053

OCEANE : Obligations à option de conversion en actions nouvelles et / ou d'échange en actions existantes.

Statistiques boursières**Action PPR**

2004	Cours (euros)			Variation mensuelle	Nombre de titres moyen par séance	Volume	
	moyen	+ haut	+ bas			Titres échangés	
						(M€)	(nombre de titres)
Janvier	80,8	85,2	75,8	+ 5,7 %	512 616	872	10 764 931
Février	82,6	87,8	79,1	+ 7,2 %	452 132	750	9 042 639
Mars	84,5	89,2	80,6	- 2,1 %	547 556	1 059	12 593 798
Avril	85,6	87,9	82,1	+ 1,2 %	511 617	874	10 232 336
Mai	85,3	90,7	81,7	- 0,1 %	547 474	984	11 496 949
Juin	84,5	87,4	82,8	- 1,9 %	597 315	1 109	13 140 935
Juillet	81,3	86,3	79,0	- 4,0 %	433 846	780	9 544 605
Août	76,1	81,4	71,2	- 7,5 %	432 681	721	9 518 988
Septembre	71,9	75,5	67,5	- 1,4 %	832 503	1 320	18 315 057
Octobre	73,5	76,0	71,4	- 0,1 %	603 696	935	12 677 623
Novembre	76,0	79,6	73,2	+ 5,9 %	642 343	1 082	14 131 556
Décembre	75,4	78,6	73,0	- 5,8 %	507 905	889	11 681 811
Moyenne 2004	79,8	83,8	67,5	- 0,2 %	552 669	948	11 928 436

2005	Cours (euros)			Variation mensuelle	Nombre de titres moyen par séance	Volume	
	moyen	+ haut	+ bas			Titres échangés	
						(M€)	(nombre de titres)
Janvier	77,3	81,8	73,1	+ 9,8 %	763 292	1 246	16 029 129
Février	81,2	84,5	77,6	+ 4,2 %	662 447	1 069	13 248 949
Mars	83,2	85,1	81,3	- 2,1 %	569 442	994	11 958 273
Avril	80,0	83,0	74,9	- 7,8 %	480 475	801	10 089 980
Mai	79,1	81,3	75,5	+ 5,9 %	518 488	903	11 406 740
Juin	82,8	85,9	79,2	+ 6,0 %	763 820	1 391	16 804 041
Juillet	83,6	85,6	79,1	- 2,4 %	610 331	1 068	12 816 949
Août	84,7	89,7	81,4	+ 4,4 %	467 036	912	10 741 836
Septembre	87,1	90,0	85,4	+ 0,5 %	497 423	951	10 943 303
Octobre	85,6	88,3	82,9	+ 0,4 %	493 621	887	10 366 043
Novembre	91,5	93,9	87,5	+ 4,3 %	465 500	932	10 241 005
Décembre	92,6	95,6	90,3	+ 4,0 %	410 416	794	8 618 745
Moyenne 2005	84,0	87,0	80,7	+ 2,3 %	557 451	996	11 938 749

2006	Cours (euros)			Variation mensuelle	Nombre de titres moyen par séance	Volume	
	moyen	+ haut	+ bas			Titres échangés	
						(M€)	(nombre de titres)
Janvier	95,7	99,4	92,9	+ 0,9 %	620 440	1 306	13 649 672
Février	95,1	98,4	93,7	+ 0,7 %	372 243	709	7 444 853
Mars	98,0	101,0	93,7	+ 3,1 %	546 294	1 220	12 564 763

Source : Euronext Paris SA.

OCEANE**OCEANE PPR, coupon 1,5 % décembre 2001**

Mois	Cours (euros)			Nombre de titres moyen par séance	Volume	
	moyen	+ haut	+ bas		Titres échangés	
					(M€)	(nombre de titres)
Novembre / décembre 2001	177,1	184,0	165,7	3 940	28,0	157 582
Janvier / mars 2002	167,1	180,0	155,1	3 100	32,8	192 194
Avril / juin 2002	165,1	172,0	155,1	523	5,3	31 916
Juillet / septembre 2002	156,6	166,0	150,0	3 792	38,5	246 467
Octobre / décembre 2002	161,9	169,7	157,0	4 805	49,9	307 533
Janvier / mars 2003	161,3	163,5	152,1	4 010	30,5	188 473
Avril / juin 2003	160,2	163,2	146,9	36 203	100,2	615 457
Juillet / septembre 2003	157,0	158,0	156,0	19	0,0	56
Octobre / décembre 2003	160,8	162,0	160,0	2 016	1,6	10 079
Janvier / mars 2004	160,6	165,0	160,0	32	0,0	255
Avril / juin 2004	167,0	174,0	160,0	46	0,0	92
Juillet / septembre 2004	-	-	-	-	-	-
Octobre / décembre 2004	148,0	160,0	135,1	2	0,0	10
Janvier / mars 2005	152,0	152,0	152,0	43	0,0	43
Avril / juin 2005	146,2	152,3	140,0	267	0,1	534
Juillet / septembre 2005	140,0	140,0	140,0	38	0,0	38
Octobre / décembre 2005	165,0	165,0	149,2	6	0,0	6
Janvier / mars 2006	-	-	-	-	-	-

Source : Fininfo.

OCEANE PPR, coupon 2,5 % mai 2003

Mois	Cours (euros)			Nombre de titres moyen par séance	Volume	
	moyen	+ haut	+ bas		Titres échangés	
					(M€)	(nombre de titres)
Mai / juin 2003	92,9	95,6	86,4	5 317	10,3	111 650
Juillet / septembre 2003	93,9	101,0	89,1	5 403	22,5	243 126
Octobre / décembre 2003	98,1	102,4	93,5	3 676	18,4	187 485
Janvier / mars 2004	98,1	103,4	94,5	2 278	13,9	143 511
Avril / juin 2004	98,9	101,4	96,7	1 230	6,2	62 734
Juillet / septembre 2004	95,8	99,5	92,4	3 459	21,7	228 321
Octobre / décembre 2004	95,5	99,0	92,0	404	2,5	26 285
Janvier / mars 2005	95,2	96,1	92,2	1 092	6,4	67 684
Avril / juin 2005	95,3	98,4	90,2	869	5,1	52 990
Juillet / septembre 2005	98,0	104,0	90,0	246	1,6	16 203
Octobre / décembre 2005	99,2	102,0	95,5	543	2,5	24 992
Janvier / mars 2006	101,6	112,0	91,0	1 005	3,1	30 155

Source : Fininfo.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, PPR a donné mandat à un intermédiaire financier en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres. Ce contrat est conforme à la Charte de Déontologie établie par l'Association Française des Entreprises d'Investissement (A.F.E.I.).

3.3. Politique de communication financière

La communication financière de PPR s'attache à diffuser une information exacte et sincère. Ses actions sont ciblées et personnalisées afin d'offrir aux différents publics, actionnaires individuels et communauté financière, des messages adaptés à leurs attentes respectives, tout en veillant à respecter l'égalité d'accès à l'information.

Vis-à-vis des actionnaires individuels

Les actionnaires individuels disposent de plusieurs supports et outils pour se tenir informés sur le Groupe et sur la vie du titre. La Lettre aux Actionnaires, éditée deux fois par an, le site Internet dédié www.pprfinance.com, la ligne actionnaires (01 45 64 61 22), les avis financiers dans la presse, le rapport annuel et les visites de sites sont à leur disposition. En 2005, le Groupe a organisé huit visites de sites, réunissant près de 220 actionnaires pour découvrir le magasin Fnac de Lille, le magasin Madelios à Paris, le magasin Citadium à Paris, le magasin Conforama de Vitry-sur-Seine, la plate-forme logistique d'Eurapharma près de Rouen et les vitrines de Noël du Printemps Haussmann à Paris.

Vis-à-vis de la communauté financière

Le Groupe entretient des relations suivies avec la communauté financière française et internationale. Il déploie de nombreuses actions, en vue de la tenir informée de la marche de ses affaires, de sa stratégie et de ses perspectives. PPR enrichit sa communication lors des publications de chiffres d'affaires trimestriels, avec des conférences téléphoniques, et organise des réunions de présentation à l'occasion de ses publications de résultats annuels et semestriels. PPR participe également régulièrement aux conférences sectorielles organisées par les grandes banques. Les supports de l'ensemble de ces présentations sont mis à disposition sur le site Internet du Groupe. PPR va également à la rencontre des investisseurs lors de *roadshows* organisés dans les grandes capitales financières mondiales. Par ailleurs, le Groupe rencontre les investisseurs et les analystes qui en font la demande, et veille à entretenir une relation proactive en matière d'information de l'Autorité des Marchés Financiers. Il a également tenu en janvier 2005 une réunion d'information dédiée au passage aux normes comptables internationales IFRS.

Calendrier 2006

- **27 avril 2006** Chiffre d'affaires du premier trimestre 2006
- **23 mai 2006** Assemblée générale ordinaire
- **27 juillet 2006** Chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2006
- **7 septembre 2006** Résultats semestriels 2006
- **26 octobre 2006** Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2006

4. Pactes et conventions

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de clauses de conventions portant sur des actions ou des droits de vote de la Société qui auraient dû, conformément à l'article L. 233-11 du Code de commerce, être transmises à l'Autorité des Marchés Financiers.

5. Renseignements divers

5.1. Évolution du capital

Année	Opérations	Primes d'émission, d'apport ou de fusion	Montant nominal des variations de capital	Montants successifs du capital de la Société (au 31 décembre)	Nombre cumulé d'actions ordinaires
2005	Exercice d'options	512 491 €	55 000 €		13 750 ⁽¹⁾
	Annulation d'actions	- 154 460 000 €	- 8 000 000 €		- 2 000 000 ⁽¹⁾
		- 153 947 509 €	- 7 945 000 €	481 792 920 €	120 448 230 ⁽¹⁾
2004	Exercice d'options	1 301 830 €	110 000 €		27 500 ⁽¹⁾
		1 301 830 €	110 000 €	489 737 920 €	122 434 480 ⁽¹⁾
2003	Exercice d'options	379 266 €	50 000 €		12 500 ⁽¹⁾
		379 266 €	50 000 €	489 627 920 €	122 406 980 ⁽¹⁾
2002	-	-	-	489 577 920 €	122 394 480 ⁽¹⁾
2001	Conversion du capital en euros, élévation de la valeur nominale à 4 euros		113 009 005 €		
	Exercice d'options	2 308 163 €	172 449 €		55 000 ⁽¹⁾
	Conversion d'OCEANE	485 783 887 €	14 240 700 €		3 560 175 ⁽¹⁾
		488 092 050 €	127 422 154 €	489 577 920 €	122 394 480 ⁽¹⁾
2000	Émissions d'actions réservées aux salariés	876 562 559 F	15 984 160 F		799 208 ⁽²⁾
	Exercice d'options	2 234 000 F	100 000 F		5 000 ⁽²⁾
	Annulation d'actions	- 1 794 240 942 F	- 24 120 060 F		- 1 206 003 ⁽²⁾
		- 915 444 383 F	- 8 035 900 F	2 375 586 100 F	118 779 305 ⁽²⁾

⁽¹⁾ Actions de 4 euros.

⁽²⁾ Actions de 20 francs.

Le 11 janvier 2006, le Conseil d'administration a réduit le capital social d'un montant de 498 056 euros par annulation de 124 514 actions autodétenues. Le capital social s'est trouvé ainsi ramené à 481 294 864 euros divisé en 120 323 716 actions de 4 euros de nominal chacune.

Le capital social est susceptible d'être augmenté de :

- 13 418 225 actions (11,15 % du capital tel que modifié le 11 janvier 2006, soit 120 323 716 actions d'une valeur nominale de 4 euros chacune) par demandes de conversion, si la Société choisit cette option, des OCEANES émises en 2001 et en 2003 (parité de conversion ou d'échange : une action pour une obligation). Les principales caractéristiques de ces émissions figurent en annexe 28.4 des comptes consolidés.
- 2 047 648 actions (1,70 % du capital tel que modifié le 11 janvier 2006) par exercice d'options de souscription d'actions des plans d'options de souscription en cours (voir tableau des options aux pages 282 et 283).

5.2. Nantissements d'actions

Au 31 décembre 2005, 8 200 000 actions PPR étaient nanties par les actionnaires inscrits au nominatif pur au profit de différents créanciers.

État des nantissements au 31 décembre 2005

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur ⁽³⁾
Artémis SA	Calyon	8 juin 2000	Indéterminée	⁽¹⁾	6 500 000	5,4 %
Artémis SA	Calyon-ING Barings ⁽²⁾	18 mai 1998	Indéterminée	⁽¹⁾	1 700 000	1,4 %
Total					8 200 000	6,8 %

⁽¹⁾ Remboursement ou paiement complet de la créance.

⁽²⁾ Et autres institutions financières.

⁽³⁾ Sur la base du capital tel que modifié le 11 janvier 2006, soit 120 323 716 actions d'une valeur nominale de 4 euros chacune.

5.3. Capital autorisé non émis, engagements d'augmentation du capital (au 8 mars 2006)

Le Conseil d'administration, en vertu de diverses décisions conférées par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, a reçu les autorisations suivantes :

Autorisations	Montant de l'émission des bons et / ou des valeurs mobilières	Montant maximal de l'augmentation de capital	Date de l'autorisation	Durée de l'autorisation
Augmentation du capital social par émission, avec droit préférentiel de souscription, d'actions de bons et / ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des tires de capital ou à des titres de créances ⁽¹⁾	6 Md€	200 M€	AGE du 19 mai 2005	26 mois
Augmentation du capital social par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions de bons et / ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, y compris à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange ou à des titres de créances ⁽¹⁾	6 Md€	200 M€	AGE du 19 mai 2005	26 mois
Augmentation du capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission ⁽¹⁾		200 M€	AGE du 19 mai 2005	26 mois
Augmentation du capital social en vue de rémunérer des apports en nature dans la limite de 10 % du capital social ⁽¹⁾		48,9 M€	AGE du 19 mai 2005	26 mois
Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions pour un montant global de 2 500 000 actions ⁽²⁾		10 M€	AGE du 19 mai 2005	38 mois
Attribution gratuite d'actions réservée aux salariés et aux mandataires sociaux ⁽³⁾		4,8 M€	AGE du 19 mai 2005	38 mois
Émissions d'actions réservées aux salariés du Groupe ⁽¹⁾		4,8 M€	AGE du 19 mai 2005	26 mois

⁽¹⁾ Autorisations non utilisées.

⁽²⁾ Autorisation utilisée en 2005 pour trois plans d'options de souscription concernant 394 230 actions. En outre, le 3 janvier 2005 le Directoire a décidé un plan d'options de souscription concernant 25 530 actions en s'appuyant sur l'autorisation du 25 mai 2004.

⁽³⁾ Autorisation utilisée en 2005 pour un plan d'attribution gratuite de 23 133 actions existantes.

Le Conseil d'administration a, en outre, été autorisé pour cinq ans par l'Assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2005 à réduire le capital social dans les conditions légales par annulation d'actions acquises dans le cadre de ses programmes de rachat. Cette autorisation a été utilisée une fois depuis le 19 mai 2005 pour l'annulation le 11 janvier 2006 de 124 514 actions autodétenues, ramenant ainsi le capital social à 481 294 864 euros divisé en 120 323 716 actions de 4 euros de nominal chacune.

Plans d'options et plans d'attribution gratuite d'actions

La Société a consenti en 2005 quatre plans d'options de souscription d'actions à des cadres dirigeants du Groupe, portant respectivement sur 25 530 actions au prix de 75,29 euros, 333 750 actions au prix de 78,01 euros, 39 960 actions au prix de 78,97 euros et 20 520 actions au prix de 85,05 euros l'action.

La politique d'attribution des plans a été élargie depuis 1998 aux cadres de direction du Groupe et des enseignes qui bénéficient d'un nombre d'options dépendant des fonctions et des responsabilités exercées.

Les plans ont une durée de vie de 10 ans. Depuis 2001, les plans sont consentis sans décote de prix (5 % jusqu'en 2000) et avec une période de blocage de quatre ans. Les salariés et les mandataires du Groupe bénéficiaires quittant le Groupe avant la levée de leurs options peuvent perdre leurs droits aux options en fonction de la durée de leur présence dans le Groupe depuis l'attribution des options et de leurs conditions de départ.

Les options consenties au Directeur général et aux autres membres du Comité exécutif sont fixées par le Conseil d'administration, sur appréciation du Comité des rémunérations institué par le Conseil.

L'exercice par les bénéficiaires de la totalité des options de souscription des différents plans de souscription pourrait donner lieu à la création globale de 2 047 648 actions nouvelles, soit 1,70 % du capital social.

Pour la première fois en 2005, la Société a décidé l'attribution gratuite d'actions à certains cadres dirigeants du Groupe. Le 6 juillet 2005, 23 133 actions existantes ont ainsi été attribuées. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période d'attribution de deux ans, suivie d'une période de conservation de deux ans pendant laquelle les actions ainsi attribuées seront inaccessibles. Les bénéficiaires qui ne sont plus salariés ou mandataires au sein du Groupe avant l'issue de la période d'attribution peuvent perdre leurs droits à l'attribution en fonction des circonstances de leur départ du Groupe. En conséquence du départ du Groupe de certains bénéficiaires de cette attribution durant l'exercice 2005, au 31 décembre 2005 le nombre maximal d'actions gratuites à attribuer dans le cadre de ce plan s'élève à 22 771. En outre, dans l'hypothèse d'une sous-performance du cours de PPR durant la période d'attribution par rapport au CAC 40, le nombre d'actions attribuées définitivement seraient ajusté à la baisse au prorata de cette sous-performance.

Actions gratuites attribuées par PPR et par les sociétés liées aux dix premiers salariés non mandataires sociaux de la société attributrice

Actions gratuites attribuées aux dix premiers salariés non mandataires sociaux de la société	Nombre total d'actions gratuites attribuées
Actions attribuées, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions, aux dix salariés de l'émetteur, dont le nombre d'actions ainsi attribuées est le plus élevé	2 553

Plans de stock-options PPR au 31 décembre 2005

	Plan 1997 / 1 Options de souscription	Plan 1997 / 2 Options de souscription	Plan 1998 Options d'achat	Plan 1999 / 1 Options d'achat	Plan 1999 / 2 Options d'achat	Plan 1999 / 3 Options d'achat	Plan 2000 / 1 Options d'achat	Plan 2000 / 2 Options d'achat	Plan 2001 / 1 Options d'achat
Date de l'Assemblée	18/06/1992	5/06/1997	5/06/1997	5/06/1997	5/06/1997	5/06/1997	5/06/1997	5/06/1997	5/06/1997
Date du Directoire / Conseil d'administration	22/01/1997	5/06/1997	5/06/1998	20/01/1999	21/05/1999	8/12/1999	26/01/2000	23/05/2000	17/01/2001
Nombre d'options consenties à l'origine	100 000	13 250	347 050	27 495	25 455	412 350	12 100	93 100	340 240
Dont : aux membres du Directoire ⁽¹⁾	30 000	-	60 000	-	-	52 400	-	-	52 000
aux dix premiers attributaires salariés									22 970
Nombre d'options exercées au 31/12/2005	73 750	10 000	0	0	0	0	0	0	0
Options annulées au 31/12/2005	1 250	0	186 975	22 625	16 235	195 100	4 400	58 300	112 790
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2005	25 000	3 250	160 075	4 870	9 220	217 250	7 700	34 800	227 450
Nombre de bénéficiaires	9	3	257	36	44	560	26	125	722
Date de début du plan	1/04/1997	1/08/1997	1/08/1998	1/04/1999	1/07/1999	27/12/1999	01/03/2000	01/07/2000	01/02/2001
Date d'expiration du plan	31/03/2007	31/07/2007	31/07/2008	31/03/2009	30/06/2009	26/12/2009	28/02/2010	30/06/2010	31/01/2011
Prix d'exercice	61,41 €	71,16 €	135,98 €	154,58 €	144,83 €	189,19 €	227,15 €	202,91 €	225,01 €

Nota : chaque option donne droit à une action.

⁽¹⁾ Dans sa composition au 19 mai 2005.

⁽²⁾ Après ajustements résultant de la division de la valeur nominale des actions.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties par PPR et par les sociétés liées aux dix premiers salariés non mandataires sociaux de la société attributrice et options levées par ces derniers

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux de la société attributrice et options levées par ces derniers	Nombre total d'options PPR attribuées / souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	23 828	78,01
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	10 000	33,72

Plan 2001 / 2 Options d'achat	Plan 2002 / 1 Options de souscription	Plan 2002 / 2 Options de souscription	Plan 2003 / 1 Options de souscription	Plan 2003 / 2 Options de souscription	Plan 2004 / 1 Options de souscription	Plan 2004 / 2 Options de souscription	Plan 2005 / 1 Options de souscription	Plan 2005 / 2 Options de souscription	Plan 2005 / 3 Options de souscription	Plan 2005 / 4 Options de souscription
18/05/2001	18/05/2001	18/05/2001	21/05/2002	21/05/2002	21/05/2002	21/05/2002	21/05/2002	19/05/2005	19/05/2005	19/05/2005
18/05/2001	3/05/2002	3/05/2002	9/07/2003	9/07/2003	25/05/2004	07/07/2004	03/01/2005	19/05/2005	19/05/2005	06/07/2005
87 260	438 296	410 271	528 690	5 430	540 970	25 000	25 530	333 750	39 960	20 520
-	45 000	45 000	109 000	-	90 000	25 000	-	36 000	-	-
14 000	24 320	24 320	37 855		36 305		-	23 828	-	-
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23 198	105 671	94 870	87 086	1 436	55 486	0	0	4 470	0	0
64 062	332 625	315 401	441 604	3 994	485 484	25 000	25 530	329 280	39 960	20 520
206	1 074	1 053	721	18	846	1	13	458	22	15
01/06/2001	03/05/2002	03/05/2002	09/07/2003	09/07/2003	25/05/2004	07/07/2004	03/01/2005	19/05/2005	19/05/2005	06/07/2005
31/05/2011	02/05/2012	02/05/2012	08/07/2013	08/07/2013	24/05/2014	06/07/2014	02/01/2015	18/05/2015	18/05/2015	05/07/2015
225,01 €	128,10 €	140,50 €	66,00 €	67,50 €	85,57 €	84,17 €	75,29 €	78,01 €	78,97 €	85,05 €

5.4. Intéressement du personnel

(Contrats d'intéressement et de participation)

Contrat de participation aux résultats de l'entreprise

Le contrat de participation, signé le 2 décembre 1988, se renouvelle par tacite reconduction.

Le montant de la réserve de participation de l'exercice, qui est égal à 0,8 % des dividendes distribués par la Société après clôture de cet exercice et plafonné en fonction de la progression du dividende, est réparti entre les salariés comptant au moins trois mois d'ancienneté dans le Groupe, proportionnellement aux salaires perçus par chaque salarié au cours de l'exercice de référence.

Les montants distribués au titre de ce contrat au cours des cinq dernières années ont été les suivants : 985 395 euros en 2001, 1 081 057 euros en 2002, 1 067 966 euros en 2003, 1 119 536 euros en 2004 et 1 158 439 euros en 2005.

Contrat d'intéressement : néant

5.5. Décisions soumises à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 23 mai 2006 délibérera sur l'approbation des comptes sociaux et consolidés, l'affectation des résultats, la fixation du dividende, l'approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et l'autorisation en faveur du Conseil d'administration de réaliser un nouveau programme de rachat d'actions.